



CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE

Association régie par les lois de 1901
Siège Social : Place de la République – BP 8
33611 - GAZINET

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 août 2020



CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE

Association régie par les lois de 1901
Siège Social : Place de la République – BP 8
33611 - GAZINET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de mes appréciations des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies. J'ai également procédé à l'appréciation des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables relatives aux dépréciations et je me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. L'objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Eysines, le 11 février 2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Pascal D'OLIVEIRA



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	99	99		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	40 375	27 809	12 566	21 677
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	40 474	27 908	12 566	21 677
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	935		935	1 293
Créances				
Usagers et comptes rattachés				228
Autres créances	162 946		162 946	61 877
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	51 506		51 506	70 560
Charges constatées d'avance	4 346		4 346	4 973
ACTIF CIRCULANT	219 733		219 733	138 931
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	260 207	27 908	232 300	160 609

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 608	1 608
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	67 274	67 274
Report à nouveau	-4 593	-2 134
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 753	-2 459
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	82 042	64 289
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	12 129	
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	12 129	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 051	42 606
Dettes fiscales et sociales	20 089	14 632
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	39 988	39 082
DETTES	150 257	96 320
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	232 300	160 609

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	101 905	151 838
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	253 119	264 496
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations	8 971	9 438
Autres produits	1 270	739
Produits d'exploitation	365 265	426 510
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	167 865	227 728
Impôts et taxes	3 135	3 240
Salaires et Traitements	140 236	156 198
Charges sociales	43 685	51 992
Amortissements et provisions	9 111	5 197
Autres charges	83	3
Charges d'exploitation	364 115	444 357
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 150	-17 846
Opérations faites en commun		
Produits financiers	228	414
Charges financières	102	
Résultat financier	126	414
RESULTAT COURANT	1 277	-17 432
Produits exceptionnels	16 477	18 596
Charges exceptionnelles		3 623
Résultat exceptionnel	16 477	14 973
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		

EXCEDENT OU DEFICIT**17 753****-2 459**

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 232 300 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 17 753 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/01/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

4.37 Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	99			99
Immobilisations corporelles	40 375			40 375
Immobilisations financières				
Total	40 474			40 474
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	99			99
Immobilisations corporelles	18 698	9 111		27 809
Immobilisations financières				
Total	18 797	9 111		27 908
ACTIF NET	21 677			12 566

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 167 292 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	162 946	162 946	
Charges constatées d'avance	4 346	4 346	
Total	167 292	167 292	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
RRR A OBTENIR & AVOIRS NON RECUS	1 687
INT.COURUS A RECEVOIR	171
Total	1 859

Le montant des subventions à recevoir au 31/08/2020 est de 160 635€.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 150 257 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	12 129		12 129	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 051	78 051		
Dettes fiscales et sociales	20 089	20 089		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	39 988	39 988		
Total	150 257	138 128	12 129	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 871			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNI FACT NON PARVENUES	73 418
DETTES PROVIS.POUR CONGES A PAYER	5 167
CH SOC SUR CONGES A PAYER	2 245
AUTRES CHARGES A PAYER	4 657
Total	85 486

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 346		
Total	4 346		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	39 988		
Total	39 988		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			240 853		12 266	253 119
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						253 119

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	34 206	51 334
Prestations en nature	10 569	8 603
Dons en nature		
Total	44 775	59 937

Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	10 569	8 603
Prestations		
Personnel bénévole	34 206	51 334
Total	44 775	59 937

1/ La Mairie de Cestas met à disposition de l'association des biens mobiliers et immobiliers et prend à sa charge diverses dépenses.

Ces contributions peuvent être valorisées comme suit :

- mise à disposition de locaux d'une superficie de 400m² (valeur non communiquée)
- prise en charge de dépenses (eau, électricité, chauffage, télécom) : 10 569€

Ces données chiffrées correspondent à l'année 2019.

2/ L'association fait appel à du bénévolat dans le cadre de certaines de ses activités (hors membres du Conseil d'Administration).

Nous pouvons le valoriser à 3 370h soit 34 205,50€.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes